

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	4

Date de la convocation
21 mai 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 05/06/2019

et publication le 05/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

Soutien aux événements touristiques

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé, en avril 2015, la dernière mouture de la charte de partenariat relative à l'organisation d'événements touristiques sur le territoire du Kreiz Breizh.

Depuis, le montant de la subvention ne peut excéder 50 % des dépenses affectées aux animations Grand Public. Ainsi les montants définis à partir du croisement de deux variables, à savoir le nombre de jours couverts par l'événement et le nombre de visiteurs attendus, restent la référence du cadre d'intervention mais deviennent les montants plafonds à allouer aux associations.

En juin 2015, la commission avait suggéré de scinder la tranche de fréquentation pour les événements accueillant moins de 2000 visiteurs en échelons progressifs. Depuis, sont appliqués les niveaux d'instruction suivants :

Nombre de jours \ Nombre de visiteurs	Nombre de jours		
	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
moins de 500 visiteurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 visiteurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 visiteurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 visiteurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

La commission du 23 mai 2019 a appliqué ce cadre à 5 dossiers de demande de subvention :

Événements et associations porteuses	Durée et Lieu	Prévision de fréquentation	Aide proposée	Observations
<p>Festivités des Courses hippiques 9 et 10 juin 2019 par la Société des Courses de Rostrenen</p> <p>Courses hippiques de la Pentecôte avec animations Grand Public : stands d'exposants et d'artisans, démonstration de danses et chants, prestations musicales, fête des courses réservée aux enfants, jeu du petit pronostiqueur, balades en poney....</p>	<p>2 jours Rostrenen</p>	<p>+ de 5000 visiteurs</p>	<p>3500 €</p>	<p>en 2018 : même subvention pour 5 500 spectateurs</p>
<p>Ville étape Paris/Brest/Paris du 18 au 21 août 2019 par l'Office des Sports de St-Nicolas du Pélem et de Gouarec</p> <p>Accueil logistique des 6000 cyclistes (couchage, restauration, sanitaires, sécurité, parking vélo) Animations Grand Public les 19 et 20 août : activités d'initiation aux sports, balades en vélo sur le territoire de St Nicolas et de Gouarec, triathlon, bmx, rollers....</p>	<p>4 jours St Nicolas du Pélem</p>	<p>- de 2000 visiteurs</p>	<p>1000 € sollicités</p>	<p>Dernière édition en 2015, tous les 4 ans</p> <p>Même subvention sollicitée en 2015, soit 1000 € pour moins de 2000 spectateurs sur 4 jours.</p>
<p>Fête de la Saint-Jean au fil de l'eau 22 juin 2019 par l'association Autour de Pen-Reth</p> <p>Animations Grand Public : démonstration de danses bretonnes avec le cercle Celtique de Rostrenen, animations à l'ancienne (pêche à l'ancienne à l'étang, lessives à l'ancienne avec fabrication et vente de savons, fabrication et vente de confitures maison), découverte du patrimoine via un circuit balisé de 4 km (Chapelle de Gwirmané avec exposition du peintre Guy Le Breton, Eglise de St-Nicodème avec salon de thé, lavoirs, anciens puits, fours à pain, tourbières, étang, jardin privé)</p>	<p>1 jour Perret Bon Repos sur Blavet</p>	<p>- de 500 visiteurs</p>	<p>500 €</p>	<p>Première édition</p>

<p>Noces de cuir, exposition autour du cuir du 6 au 13 juillet 2019 avec ateliers participatifs les 4 et 11 mai par l'association Sous les chênes de Corot</p> <p>Manifestation célébrant les 2 ans de création de la commune nouvelle Bon Repos sur Blavet.</p> <p><u>Atelier « Nos pas, Nos traces »</u> : chaussures à peindre, à décorer, à disposer le long d'un chemin aux environs de la Chapelle de Gwirmané</p> <p><u>Atelier « Nos parfums »</u> : mise à disposition de cire d'abeille, d'huile sèche, d'huiles essentielles à la recherche d'odeurs aimées, concours de fragrances à la recherche du parfum personnifiant la nouvelle commune de Bon Repos sur Blavet</p> <p><u>Exposition dans la Chapelle de Gwirmané</u> : champ constitué de tiges flexibles surmontées de calices accueillant différents parfums et installation d'une structure artistique.</p> <p><u>Prestations musicales et Surprise sur le thème de l'effeuillage</u></p>	<p>8 jours Perret Bon Repos sur Blavet</p>	<p>- de 2000 visiteurs</p>	<p>500 €</p>	<p>Deuxième édition de l'association,</p> <p>Subvention en 2017 à l'association Même les Cailloux pour l'événement TraitS d'union célébrant la naissance de la nouvelle commune</p>
<p>Organisation du championnat de Bretagne VTT Cross Country à Canihuel, le 9 juin 2019, par le Comité des Fêtes de Canihuel</p>	<p>1 jour Rostrenen</p>	<p>-2000 visiteurs</p>	<p>500 €</p>	<p>Première édition</p>

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,
Décide, à l'unanimité,

D'attribuer dans le cadre des événements décrits ci-dessus, les subventions suivantes :

- une subvention totale de **3500 € à la Société des Courses de Rostrenen**, soit 2450 € (70%) sur une base forfaitaire et 1050 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **1000 € à l'Office des Sports de St-Nicolas du Pélem et de Gouarec**, soit 700 € (70%) sur une base forfaitaire et 300 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **500 € à l'association Autour de Pen-Reth**, soit 350 € (70%) sur une base forfaitaire et 150 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **500 € à l'association Sous les chênes de Corot**, soit 350 € (70%) sur une base forfaitaire et 150 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **500 € au comité des fêtes de Canihuel**, soit 350 € (70%) sur une base forfaitaire et 150 € (30%) sur présentation du bilan de l'évènement.

Le Président,
Jean-Yves Philippe